

Les forces d'extrême droite en tête des intentions de vote aux Pays-Bas

Les Néerlandais sont appelés aux urnes le 29 octobre prochain pour renouveler les 150 membres de la Deuxième chambre (*Tweede Kamer der Staten-Generaal*), chambre basse du parlement. Le scrutin législatif est anticipé (de deux ans) et il est consécutif au départ du gouvernement le 3 juin dernier du Parti pour la liberté (PVV), dirigé par Geert Wilders.

Formée le 2 juillet 2024 à l'issue des précédentes élections législatives du 22 novembre 2023, la coalition gouvernementale conduite par le haut fonctionnaire Dick Schoof (indépendant), regroupait jusqu'au printemps dernier 4 partis : le Parti pour la liberté, parti populiste de droite créé et dirigé par Geert Wilders, qui en est d'ailleurs le seul membre ; le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD), parti libéral dirigé par Dilan Yesilgoz ; le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB), représentant du monde rural, emmené par Caroline van der Plas, et le Nouveau Contrat social (NSC), parti centriste de Nicolien van Vroonhoven.

27 listes sont en lice pour les élections législatives. Les députés élus se réuniront la semaine suivante. 135 424 Néerlandais résidant à l'étranger se sont enregistrés pour voter le 29 octobre, un record dans le royaume et un quart de plus que lors du dernier scrutin législatif du 22 novembre 2023.

A trois semaines du scrutin, les électeurs citent le logement comme leur principale priorité. Le royaume batave enregistre en effet un cruel manque de logements (400 000 l'an passé, soit 5% du total du parc immobilier). Viennent ensuite la question de la santé et celles de l'asile et de l'immigration. Selon la dernière enquête d'opinion réalisée par l'institut Ipsos I&O entre le 26 et le 29 septembre, le Parti pour la liberté devrait remporter 31 des 150 sièges de la Deuxième chambre. L'homme qui a provoqué la chute de la coalition gouvernementale reste donc populaire et son parti devrait arriver en tête du prochain scrutin législatif. Il serait suivi

par l'Appel chrétien-démocrate (CDA), centre droit, qui obtiendrait 25 élus ; la coalition formée par la Gauche verte et le Parti du travail (GL-PvdA), remporterait 23 sièges ; les Démocrates 66 (D 66), libéral, obtiendraient 15 députés, le Parti populaire pour la liberté et la démocratie, (VVD), libéral, remporterait 14 sièges, Juiste Antwoord 2021 (Juste réponse, JA21), obtiendrait 11 élus, le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB) remporterait 5 élus ; le Parti socialiste (PS), Denk, le Parti pour les animaux (PvdD), le Forum pour la démocratie (FvD) et Volt obtiendraient 4 sièges chacun, le Parti politique réformé (SGP), 3 et l'Union chrétienne (CU), 2. Le Nouveau Contrat social (NSC) pourrait n'obtenir aucun élu et, par conséquent, disparaître de la Deuxième chambre.

LA CRISE POLITIQUE

Tout commence le 28 mai dernier lorsque Geert Wilders présente à l'improviste un nouveau plan pour durcir encore le droit d'asile aux Pays-Bas. Ce plan en dix points prévoit de renforcer la lutte contre l'immigration en faisant sécuriser les frontières par l'armée. Il prévoit l'expulsion des migrants reconnus coupables de délits comme celle des binationaux qui auraient été condamnés pour crime. Le plan prévoit de refouler les réfugiés syriens dont le pays n'est plus considéré comme « pays à risque ». Geert Wilders est favorable à la fermeture des frontières aux demandeurs d'asile. Il demande d'ailleurs la suspension des quotas sur l'asile votés par l'Union européenne. Il souhaite interdire le regroupement familial pour les réfugiés. De même, il veut fermer les

centres d'accueil et supprimer l'obligation de loger les demandeurs d'asile et, plus largement, toute aide au logement accordée aux réfugiés.

Le 3 juin, les partis partenaires de la coalition gouvernementale ont refusé de souscrire à son plan de réduction de l'asile et de l'immigration qu'ils ont qualifié « *d'inapplicable* » et de « *juridiquement invalide* ».

Conséquence, Geert Wilders s'est retiré de la coalition gouvernementale, rejetant la responsabilité de la chute du gouvernement sur ces partenaires. « *Notre patience est à bout. Les électeurs qui ont fait du Parti pour la liberté le premier de partis ont le droit d'avoir un gouvernement qui gère l'asile et l'immigration (...) J'ai promis aux électeurs la politique la plus stricte. Je n'ai pas obtenu de garanties, donc je ne pouvais faire autrement que retirer mon soutien au gouvernement* » a déclaré Geert Wilders. Chose inhabituelle, les 5 ministres du Parti pour la liberté ont démissionné alors que, dans un tel cas, les ministres restent habituellement à leur poste le temps qu'un nouveau gouvernement soit nommé.

Trois mois après la démission des ministres du Parti pour la liberté, c'était au tour du ministre des Affaires étrangères Caspar Veldkamp (NSC) de renoncer à son poste le 22 août. Après avoir longuement plaidé, en vain, pour la mise en place d'un embargo sur les importations de produits issus des colonies israéliennes, il a déclaré « *ne plus avoir suffisamment confiance en sa capacité à agir en tant que ministre des Affaires étrangères dans les semaines, les mois et l'année à venir* » pour continuer à exercer ses fonctions. Sa démission a entraîné celle de 4 autres ministres du Nouveau Contrat social (Santé, Intérieur, Education et Affaires sociales), comme de 4 secrétaires d'Etat.

La coalition gouvernementale est désormais réduite à 2 partis et ne compte plus que 32 sièges à la Deuxième chambre.

UN AN DE « GOUVERNEMENT GEERT WILDERS »

Alors que le PVV est arrivé en tête aux précédentes élections législatives du 22 novembre 2023, Geert Wilders n'a pas succédé à Mark Rutte (VVD) au

poste de Premier ministre des Pays-Bas. Il a toujours affirmé que Dick Schoof avait été choisi parce que Pieter Omtzigt et Dilan Yesilgoz, à l'époque respectivement dirigeants du NSC et du VVD, n'avaient pas voulu qu'il prenne la tête du gouvernement. Toujours est-il que Geert Wilders a pu ainsi conserver sa liberté de critiquer l'action du gouvernement.

Durant les premiers mois, les partenaires gouvernementaux du PVV ont apprécié que Geert Wilders ne parle plus de fermer les mosquées, d'interdire le Coran ou de mettre en œuvre le *Nexit* (sortie des Pays-Bas de l'Union européenne), toutes mesures qui figuraient dans le programme électoral de son parti. En charge de l'Asile et de l'Immigration, Marjolein Faber (PVV) a rédigé trois projets de lois pour réformer le système d'asile qui ont tous été critiqués par le Conseil d'Etat. En mai dernier, elle a dû admettre qu'elle ne pourrait pas réduire de 3,5 milliards le budget de son ministère comme cela était prévu. Marjolein Faber a échoué à imposer sa loi d'urgence sur l'asile qui contrevenait au respect de l'Etat et des traités internationaux. Celle-ci a été jugée inapplicable au niveau national, européen et même international (elle enfreignait la convention des Nations unies sur les réfugiés de 1951).

En 2024, le solde migratoire des Pays-Bas a été positif : 130 000 étrangers sont arrivés sur le territoire néerlandais. Alors que la limitation de ce que Wilders appelait « l'industrie de l'asile » constituait l'objectif numéro un de la coalition au pouvoir et le cœur du programme du PVV, rien n'a été fait en ce domaine ; rien, d'ailleurs, ne pouvant vraiment être fait.

Au-delà de l'immigration et de l'asile, aucune des promesses électorales du gouvernement n'a été concrétisée, ni l'augmentation du pouvoir d'achat, ni le blocage des loyers, ni le renforcement du nombre des personnels de santé, ni la relance du nucléaire, ni la limitation des cheptels ovins et bovins. Il est vrai que la coalition a dirigé les Pays-Bas seulement 11 mois.

« *Cette coalition gouvernementale n'a jamais bien fonctionné. Geert Wilders attendait le bon moment*

pour se retirer. En prenant pour prétexte la politique d'immigration, il espère mettre ce sujet au centre des débats pour les prochaines campagnes électorales » a souligné Sam van der Taak, directeur du programme européen chez IDEA, ajoutant « *Geert Wilders est un vétérán de la politique néerlandaise qui a un très bon sens du timing* ».

Il y a treize ans déjà, le dirigeant du PVV avait entraîné la chute du gouvernement formé par Mark Rutte auquel il avait accordé son soutien en échange de la reprise par celui-ci de plusieurs mesures de son programme, notamment l'interdiction du voile intégral et une réduction de l'aide au développement, et démontré leur irresponsabilité en des temps de crise. Le 21 avril 2012, Geert Wilders avait claqué la porte des négociations autour des réformes nécessaires à la réduction du déficit budgétaire du pays, refusant de, selon ses termes, voter « *des mesures dictées par Bruxelles qui pénalisent trop le pouvoir d'achat des Néerlandais* ». « *Ma loyauté va en premier lieu aux Pays-Bas et non à Bruxelles. Nous sommes les maîtres dans notre maison, dans notre pays. Ce projet n'était pas dans l'intérêt des électeurs du Parti pour la liberté. Nous ne voulons pas soumettre nos pensions de retraite à une saignée à cause du diktat de Bruxelles* » avait à l'époque déclaré Geert Wilders.

Durant des mois, les tensions étaient allées en s'accroissant entre le PVV et les partis de la coalition gouvernementale, au point que nombreux avaient été les politiques soulagés de la fin de l'expérience du gouvernement soutenu par les populistes.

En 2025, Geert Wilders a de nouveau démontré qu'il ne pouvait constituer un allié fiable, y compris pour les forces de droite. Celles-ci auraient cette fois intérêt à retenir la leçon et à renoncer à toute alliance avec le PVV. « *Le Parti pour la liberté n'a pas suivi la même évolution que d'autres partis de droite radicale en Europe : son ADN populiste continue à faire obstacle* » a-t-on pu lire dans le quotidien NRC.

Donné en tête des intentions de vote le 29 octobre, le PVV n'est cependant pas assuré de trouver des partenaires avec qui gouverner. Il a exclu toute alliance avec l'Appel chrétien-démocrate, la Gauche

verte ou le Parti populaire pour la liberté et la démocratie. Geert Wilders affirme qu'il souhaite diriger lui-même le gouvernement en cas de victoire.

LES AUTRES FORCES POLITIQUES

Sur la gauche de l'échiquier politique, la Gauche verte (GL) et Parti du travail (PvdA) ont uni leurs forces en s'alliant pour les élections législatives. Les 2 partis ont choisi cette stratégie le 12 juin dernier. Cette coalition deviendra un nouveau parti politique en 2026. Quelques membres du Parti du travail ont exprimé leurs craintes que la fusion avec la Gauche verte soit préjudiciable aux valeurs social-démocrates qu'ils défendent et transforme leur parti en un « parti de gens diplômés ». L'ancien vice-président de la Commission européenne chargé de l'Action pour le climat (2019-2023), Frans Timmermans, conduit l'alliance pour la campagne électorale. Geert Wilders l'a désigné comme son principal adversaire.

Intitulé *Un nouveau départ pour les Pays-Bas*, le programme de la coalition Gauche verte-Parti du travail prévoit la construction de 100 000 nouveaux logements qui, affirme Frans Timmermans, seront financés par une augmentation des taxes sur les revenus les plus élevés et un impôt sur la fortune. L'alliance de gauche se refuse à toute coupe dans les secteurs des aides sociales ou de la santé. Elle souhaite limiter le nombre d'entrées d'étrangers dans le pays à environ 50 000 personnes par an.

Sur la droite de l'échiquier politique, Dilan Yesilgoz, dirigeante du Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD), a exclu toute collaboration avec la coalition Gauche verte-Parti du travail. Elle favorise une coopération avec l'Appel chrétien-démocrate (CDA), Juiste Antwoord 2021 ou le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB). En dépit des risques d'improvisation, de chantage, etc. dont s'est montré capable Geert Wilders à de multiples reprises, elle n'a pas encore totalement exclu une coopération avec le PVV.

Le programme du VVD a pour titre *Plus fort dans la tempête*. Il prévoit une baisse des impôts des entreprises et davantage de bénéfices pour les

travailleurs. Il propose en effet de nombreuses coupes dans les budgets de la santé et de la sécurité sociale. Il souhaite augmenter les dépenses de défense. Il est favorable à de strictes limites en matière d'immigration et d'asile et soutient la fin du logement prioritaire accordée aux réfugiés.

Le VVD a pris un virage sur sa droite sur de nombreux thèmes comme l'immigration, le changement climatique ou l'Etat-providence ; il reste néanmoins fortement pro-européen.

« *Les Néerlandais veulent un retour à une politique normale et civilisée. Tel est notre défi. Cette politique, c'est l'ADN de l'Appel chrétien-démocrate* » a déclaré le dirigeant du CDA, Henri Bontenal. Le parti a enregistré lors des précédentes élections législatives du 22 novembre 2023 le résultat le plus faible de son histoire. Henri Bontenal s'est entré en politique il y a 4 ans seulement et a l'avantage d'être considéré comme un homme neuf. L'Appel chrétien-démocrate propose de réduire l'avantage fiscal accordé aux personnes qui sont propriétaires de leur logement depuis 30 ans. Il bénéficie de l'espace laissé au centre de l'échiquier politique par le VVD et le Mouvement agriculteur-citoyen qui ont tous deux amorcé un virage à droite. Il semble également séduire certains partisans du Nouveau contrat social qui regrettent le départ de Pieter Omtzigt de la tête du parti NSC.

Le programme du Parti socialiste (PS) défend un programme très à gauche : hausse du salaire minimum à 18 € de l'heure, création d'une assurance maladie liée au revenu, nationalisation de tous les transports publics et de la compagnie d'énergie, construction d'un million de nouveaux logements dont le loyer n'excéderait pas 800 € mensuels. Les socialistes assurent qu'ils financeraient ces mesures par l'impôt sur les revenus les plus élevés.

Symbole de la crise qui sévit dans le royaume mais également dans de nombreux Etats européens, les Pays-Bas ont été le théâtre d'émeutes et de violences, notamment le 20 septembre à La Haye à la suite d'une manifestation contre l'immigration et pour le durcissement de la politique d'asile organisée par une influenceuse de 26 ans, qui se fait appeler « Els de

droite », par ailleurs sympathisante de Geert Wilders. Une autoroute a été bloquée, des voitures de police ont été incendiées et 6 journalistes ont été agressés. L'ensemble des responsables politiques ont condamné la manifestation et les violences perpétrées.

LE SYSTÈME POLITIQUE NÉERLANDAIS

Les États généraux sont un parlement bicaméral. La Première chambre (*Eerste Kamer der Staten-Generaal*), le Sénat, compte 75 membres, élus tous les 4 ans au suffrage indirect par les membres des assemblées des 12 États provinciaux du royaume. La Deuxième chambre (*Tweede Kamer der Staten-Generaal*), compte 150 députés renouvelés tous les 4 ans au sein d'une circonscription nationale unique, au scrutin de liste à la proportionnelle intégrale, un système qui favorise la représentation d'un grand nombre de partis.

Les Pays-Bas ne possèdent pas de seuil électoral (*kiesdrempel*). Les électeurs peuvent voter de façon préférentielle. Les sièges sont répartis au niveau national entre les listes qui ont atteint le quotient national (le nombre de suffrages valides recueillis au niveau national divisé par le nombre de sièges à pourvoir, soit 150), c'est-à-dire au moins 0,67% des suffrages exprimés sur l'ensemble du pays. Les sièges non pourvus à l'issue de cette première répartition sont attribués selon le système d'Hondt à la plus forte moyenne (selon le quotient de Hare, soit le total des pourcentages des suffrages divisé par le nombre de sièges à pourvoir, soit 0,67%). Les sièges obtenus par une liste sont en premier lieu attribués aux candidats qui, dans les votes préférentiels, ont obtenu au moins 25% du nombre de suffrages nécessaires pour un siège (0,17% du total des voix). Si plusieurs candidats d'une liste dépassent ce seuil, leur classement est déterminé en fonction du nombre de votes reçus. Les sièges restants sont attribués aux candidats en fonction de leur classement sur la liste électorale.

Tout parti politique qui souhaite présenter des candidats aux élections législatives doit recueillir au minimum une déclaration de soutien signés par 500 électeurs. En outre, si le parti n'est pas représenté

à la Deuxième Chambre, il doit déposer une caution de 11 000 € qui lui sera remboursée s'il recueille au moins 75% du quotient national requis.

16 partis politiques sont représentés dans l'actuelle Deuxième chambre du parlement :

- Le Parti pour la liberté (PVV), parti populiste de droite créé en 2002 par Geert Wilders, possède 37 sièges ;
- L'Alliance du Parti du travail (PvdA), fondé en 1946 et issu du mouvement syndical, avec la Gauche verte (GL), parti écologiste créé en 1989, conduite par Frans Timmermans, compte 25 députés ;
- Le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD), parti libéral créé en 1948 et dirigé par Dilan Yesilgoz, possède 24 sièges ;
- Le Nouveau Contrat social, de centre droit, fondé en 2023 et conduit par Nicolien van Vroonhoven, compte 20 élus ;
- Les Démocrates 66 (D66) regroupent les libéraux réformateurs de centre gauche. Conduits par Rob Jetten, ils possèdent 10 sièges ;
- Le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB), fondé en 2019 par Caroline van der Plas et représentant du monde rural, compte 7 députés ;
- L'Appel chrétien-démocrate (CDA), parti de centre-droit né en 1980 de la fusion de trois partis : le Parti populaire catholique (KVP), le Parti antirévolutionnaire (ARP) et l'Union chrétienne historique (CHU). Dirigé par Henri Bontenbal, il possède 5 sièges ;
- Le Parti socialiste (SP), parti de gauche radicale emmené par Jimmy Dijk, compte 4 élus ;
- Denk, parti fondé en 2014 par Tunahan Kuzu et Selcuk Öztürk, anciens membres du Parti du travail, prône le multiculturalisme et la décolonisation. Conduit par Stephan van Baarle, il possède 3 sièges ;
- Le Forum pour la démocratie (FvD), parti populiste de droite dirigé par Thierry Baudet, compte 3 députés ;
- Le Parti pour les animaux (PvdD), fondé en 2002 et conduit par Esther Ouwehand, possède 3 sièges ;
- Le Parti politique réformé (SGP), fondé en 1918 et dirigé par Chris Stoffer, regroupe l'électorat protestant orthodoxe (calvinistes de stricte obédience). Il a remporté 3 députés ;
- L'Union chrétienne (CU), née en janvier 2000 de la fusion de la Fédération politique réformée (RPF) et de l'Alliance politique réformée (GPV), dirigée par Mirjam Bikker, compte 3 élus ;
- Volt (VOLT), parti social-libéral européen présidé par Laurens Dassen, possède 2 sièges ;
- Juiste Antwoord 2021 (Réponse juste, JA21), fruit d'une scission du Forum pour la démocratie, dirigé par Joost Eerdmans, compte 2 députés.

Élections législatives aux Pays-Bas

29 octobre 2025

Rappel des résultats des élections législatives du 22 novembre 2023 aux Pays-Bas

Participation : 77,60%

Partis politiques	Nombre de voix obtenus	Pourcentage des suffrages recueillis	Nombre de sièges
Parti pour la liberté (PVV)	2 446 338	23,49	37
Alliance Parti du travail-Gauche verte (PvdA-GL)	1 640 865	15,75	25
Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD)	1 588 436	15,25	24
Nouveau Contrat social (NSC)	1 338 408	12,85	20
Démocrates 66 (D66)	655 389	6,29	10
Mouvement agriculteur-citoyen (BBB)	483 817	4,65	7
Appel chrétien-démocrate (CDA)	344 926	3,31	5
Parti socialiste (SP)	327 196	3,14	4
Denk	246 546	2,37	3
Parti pour les animaux (PvdD)	234 721	2,25	3
Forum pour la démocratie (FvD)	232 312	2,23	3
Parti politique réformé (SGP)	217 287	2,09	3
Union chrétienne (CU)	212 455	2,04	3
Volt	178 588	1,71	2
Juiste Antwoord 2021 (JA 21)	71 208	0,68	1
Autres	196 627	1,90	0

Source : <https://app.nos.nl/nieuws/tk2023/>

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site:

www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2025

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.